

#### **Xavier DARON Architecte DPLG**

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

**CH13** 

xavier\_daron@orange.fr

# PROCES VERBAL DE REUNION N°13

DU 11/12/2012

# "LES HAUTS DE FLORIMONTS"

# REVISION DES MENUISERIES EXTERIEURES

Commune de Saint Paul, 1, 2, 3, 4 & 5 allée Rose Des Bois, 41 & 43 rue de Florimonts, 23,25 & 27 impasse des cerises

Permis de démolir n° /sans objet/ Permis de construire n° /sans objet/ Déclaration préalable: /sans objet/

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
Х	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
Х	M SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X

Lot	Observations

1 PREPARATION DU CHANTIER

#### DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

- 1.1 PPSPS: transmis, a compléter...
- 1.2 Transmis: prototype/échantillon pour fenêtres/porte-fenêtres rep. F2V, PF2V, & PF1V
- 2 ETAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER
- ► Effectif sur site : 3+1 ; le probleme d'encadrement et/ou de manque d'effectif reste patent

Intervention entamée dans logements : 1 à 60, peintures réalisée dans logements 1 à 60 Logements visités ce jour : 1 à 20 (OPR)

AVANCEMENT: travaux de base: 90%; travaux en option: 90%

#### 3 REMARQUES GENERALES

- 3.1 <u>Révision de menuiseries :</u>
- joints silicone des appuis de portes fenêtres et fenêtres : à reprendre lorsque craquelés notamment sur les côtés et la sous-face du rejet d'eau
- Menuiseries à remplacer : cela doit être la priorité de l'entreprise ; merci de confirmer que les essences de bois utilisées sont conformes à ce qui a été arreté en periode de préparation de chantier (PM : emploi de MOVINGUI interdit, car non conforme)
- Menuiseries récentes, ayant été remplacées par le maitre d'ouvrage et pour la plupart absolument non conformes : ces menuieries ne sont pas étanches du tout, et devront soit être remplacées (ensemble dormant et ouvrants), soit etre reprises de manière à etre conformes aux spécifications des normes FD P 20-201 & NF P 20-302, et repondre au classement A3 E4 VA4 Logement 35 : resté inaccessible (locataire absent jusqu'à présent) confirmer début intervention dans le courant de la semaine
- 3.2 <u>Travaux de peinture :</u>

- Peintures sous-face des casquettes : ce que nous avons observé est impeccable, mais : traces au niveau des nœuds du bois : à reprendre sur toutes casquettes

  Peintures sur cadres PB (persiennes bois): souvent inacceptables : à reprendre ; Peintures sur portes palières : manquent la seconde couche sur quelques portes ; les ouvriers font état de problemes pour accéder à ces logements : merci à l'entreprise de transmettre les numéros des logements posant problème,
- 3.3 <u>Travaux en option :</u>
  - Casquettes zinc : 2 restent à poser, solins posés en bâtiment A et pour partie en bâtiment B
- PM: attention à la manœuvre & mise en œuvre des casquettes: au vu de la face supérieure de la casquette posée en bâtiment D (au-dessus de la porte de local poubelles) qui semble partiellement endommagée au niveau des joints couchés, nous réitérons notre souhait d'une mise en œuvre délicate; les casquettes endommagées à la pose devront être remplacées

### 4 REMARQUES PARTICULIERES (OPR)

- ► Logement 1 : PF2V+V inaccessible et non vérifiée, le reste OK
- ▶ Logement 2 : OK ; PM : traces de griffures de chat sur partie basse PP1
- Logement 3 : PP1 : traces de peinture cadre sur ouvrant à nettoyer & peinture ouvrant insuffisante côté intérieur ; F2V sur rue : il a été convenu de remplacer l'ensemble de la menuiserie
- Logement 4 : PB (persiennes bois) : manquent plusieurs vis : à remplacer ; F2V chambre s/rue : peinture un ouvrant à parfaire
- ► Logement 5 : GDC : coulures s/ gros œuvre à reprendre
- ► Logement 6 : PB : vis manguantes à remplacer
- Logement 7 : PP1 : taches de peinture blanche en intérieur s/ ouvrant ; GM (grille métallique) : barillet : fonctionnement à vérifier
- ► Logement 8 : inaccessible personne / PP1 impeccable
- ► Logement 9 : GDC : vis à reprendre / cuvettes
- ► Logement 10 : F2V s/ cour & s/ rue : infiltrations par dessous le dormant : calfeutrement à reprendre hors mission : locataire signale problème d'infiltration par mur pignon du bâtiment
- ▶ Logement 11 : PF2V & PF1V : barillets à remplacer ; GDC : 1 cuvette manquante
- ► Logement 12 : RAS
- ► Logement 13 : PF2V+V pourrie (s/cour) : rejet d'eau & appui remplacés ; tous volets : peindre chants notamment supérieurs & inférieurs ; casquettes : peinture à reprendre
- Logement 14 : personne : non visité ce jour (PM notes précédente visite : révisions effectuées, peinture non réalisée, volets sur PF2V+V à remplacer, F2V+V, rejet d'eau semble moisi ; soit élément dormant à remplacer, soit, si moisi plus étendu, remplacer ensemble du bloc-fenêtre)
- ► Logement 15 : RAS
- Logement 16: PP1: à raboter en partie basse, 1 seule couche de peinture s/ porte palière: à finaliser, PF2V: à régler (frotte en partie basse du fait de la peinture), F2V s/rue (menuiserie 6): léger jeu dans éléments constitutifs d'un ouvrant: à reprendre; F2V remplacée récemment: initialement, prévue à remplacer (malfaçons manifestes), si l'entrepreneur réussit à la rendre étanche selon reglementation et CCTP, pourra être conservée; sinon à remplacer (prévoir essai d'arrosage semaine prochaine, si reprise d'ici là) manque une vis sur persiennes bois (PB): à remplacer; peinture cadre non réalisé: les locataires déclarent le prendre à leur charge

- Logement 17 : personne : non visité ce jour (PM notes précédente visite : PP peinte (première couche) à finaliser ; serrure à larder à remplacer, F2V s/cour (menuiserie 5 ?) : rejet d'eau semble moisi ; soit élément dormant à remplacer, soit, si moisi plus étendu, remplacer ensemble du blocfenêtre (emplacement partiel ou total avec essence de bois conforme au CCTP : PAS du MOVINGUI)
- Logements 18 & 19 : personne
- Logement 20 : GDC : plexiglas de remplissage cassé : reste à remplacer
- ► Logement 21 : toutes menuiseries hors PB : peinture OK ; PB : peinture à reprendre (cf. photo 1 du PV n°8 du 25/09/2012) ; GDC : finir de revisser proprement plexiglas

Les autres remarques concernant logements 22 à 60 listées au PV n°12 du 06/11/2012 restent à priori valables : cf. PV précédent

- à l'entreprise : merci de transmettre en retour le planning des interventions du 12/12/12 au 18/12/12 et propositions concernant menuiseries du type de celle dans la chambre du logement 16, récente et pourtant inacceptable

# 5 TRAVAUX QUI DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN PRIORITE

- casquettes : pose des solins, pose des casquettes supplémentaires, peinture des sous-faces des casquettes
- ► PF2V, F2V : remplacement des blocs fenêtes, dormants et/ou dormants lorsque pourris ou non conformes, dans tous logements

PM : la durée des travaux a été rallongée d'un mois (OS n°2) ; les travaux sont depuis le 02/11/12 hors délais, et il est impératif de clore ce chantier avant la fin de l'année sinon la maitrise d'oeuvre proposera au maitre d'ouvrage l'application des pénalités de retard prévues

PROCHAINE RÉUNION DE CHANTIER LE 18/12/2012 à 14H